

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Sète

Introduction

Avec la Roue Libre de Thau oeuvrez pour un bassin de Thau cyclable ! Les cyclistes sétois jugent le climat de la ville de Sète "défavorable au vélo", voir le baromètre des villes cyclables (200 réponses sur Sète). Laissez-vous votre enfant se rendre à vélo à l'école ou au collège ? Faire du vélo dans Sète reste dangereux. Voici des propositions susceptibles de changer cette situation, positionnez-vous !

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *Elaborer un schéma cyclable communal articulé avec le prochain schéma directeur vélo de l'agglomération.*

Réviser le Plan de Déplacement Urbain d'agglomération 2020-2030 :

Fixer à 20 % la part modale vélo à l'horizon 2030.

Viser un coeur de ville sans voiture à l'horizon 2030.

Supprimer des stationnements voitures et abandonner les projets des trois parkings enterrés dans le centre-ville de Sète (mesure 34 du PDU).

Ré-affecter les financements du PDU en faveur des aménagements cyclables en doublant les engagements financiers prévus à l'objectif 1 et en diminuant d'autant ceux de l'objectif 3.

Action n°2 :

Affecter au moins 5 % du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Action n°3 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 5 fois par an.

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) dans les service de la ville de Sète.

Mettre en place un comité vélo à l'échelle de l'agglomération Sète Agglopôle Méditerranée chargé de suivre le schéma directeur des itinéraires cyclables.

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo offrant des services vélo (ateliers participatifs, vélo-école, information sur les itinéraires, etc.) et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Mettre en oeuvre les propositions d'aménagement urgentes dans les deux premières années du mandat - Cf. les 12 propositions de la Roue libre de Thau

<https://www.larouelibredethau.org/wp-content/uploads/2019/05/Carte3.pdf>

Développer les aménagements cyclables tels que : une piste cyclable bi-directionnelle sur Bd Verdun - Blanc, réalisation de la voie verte Nord le long de la voie ferrée...

Intervenir sur les points noirs dangereux pour les cyclistes : pont Sadi Carnot et rond-point Sadi Carnot, aménager l'échangeur Joffre pour installer une voie vélo. etc.

Voir la cartographie résultante du baromètre des villes cyclables 2019
<https://palmares.parlons-velo.fr>

Action n°5 :

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération : Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés et sécurisés pour permettre la traversée de la ville : depuis le PEM (gare de Sète) vers les plages, le môle, la traversée de Sète du môle au quai des Moulins.

Action n°6 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines notamment Frontignan.

Action n°7 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. voir les propositions de la Roue libre de Thau <https://www.larouelibredethau.org/wp-content/uploads/2019/05/Carte3.pdf>

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°8 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Avec l'objectif de limiter la place de la voiture dans la ville. Augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées (dans les secteurs résidentiels). Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°9 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Faire appliquer la limitation de vitesse dans les zones 30 au moyen de dispositifs de type chicanes, ralentisseurs, radar indiquant la vitesse, verbalisation des dépassements de vitesse.

Action n°10 :

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés. Par exemple, la mise à 2X 2 voies de la RD 600 et autres projets routiers inscrits au PDU.

Action n°11 :

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Par exemple : quai Louis Pasteur, quai Rhin et Danube, rue Honoré Euzet, Bd Verdun-Banc, etc.

Action n°12 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Faire de la vitesse de circulation à 30 km/h la norme et le 50 km/h l'exception.

Modifier l'aménagement des rues en zone 30 pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs)

Développer des zones de rencontre là où le trafic doit être très limité : hyper-centre, secteur de la plagette, du Pont Levis, Barrou, Ile de Thau, etc.

Action n°13 :

Transformer en zone piétonne le secteur prévu dans le schéma des modes doux de 2012 : l'ensemble de l'hyper-centre (secteur de la Marine, le môle, rue Mario Roustan...).

Action n°14 :

Se conformer à la législation en généralisant les double-sens cyclables dans les zones 30, notamment dans les zones 30, notamment la zone 30 du centre-ville.

Généraliser les double-sens cyclables et les cédez-le-passage cycliste aux feux, notamment dans les secteurs résidentiels : Plagette, Ile de Thau, Barrou, Pont Levis, Métairies, Quilles.

Action n°15 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Concerne également les collèges et les lycées ainsi que les écoles maternelles et élémentaires.

Action n°16 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement. Supprimer des places de stationnement de voiture au profit d'espaces pour les piétons et les vélos.

Créer plusieurs parkings relais en entrée de ville : entrée Est (Mas Coulet, secteur Martelli, zone des Eaux-Blanches), entrée Nord (zone aquatechnique, site Lafarge), entrée Ouest (sur le Lido avant Villeroy).

Mettre en place des navettes gratuites pour relier le centre ville (si possible avec des véhicules électriques)..

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°17 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé en particulier au PEM (gare) de Sète avec un minimum de 60 places (doublement du projet actuel), en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°18 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. : installer des arceaux vélos,, notamment près des équipements publics (Théâtre, établissements scolaires) et commerces (marché des Halles, rues piétonnes).

Apposer des panneaux signalant les arceaux vélos distinctifs des arceaux motos et scooters.

Action n°19 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. En centre-ville, par exemple place Aristide Briand, place de la République, Place Stalingrad, dans les quartiers et dans les zones d'activité (Eaux Blanches et Aquatechnique)

Action n°20 :

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Salle Brassens, TMS, Théâtre de la Mer, Equipements sportifs, etc.

Action n°21 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°22 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°23 :

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.
, notamment pour desservir le marché des Halles et les rues commerçantes de centre-ville, dont la Grande Rue Mario Roustan.

Action n°24 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Accompagner la mise en oeuvre d'une Maison du vélo à l'échelle de l'agglomération en mettant des locaux et moyens à disposition de la Roue libre de Thau et autres associations partenaires du projet

Action n°25 :

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

Maison du vélo à l'échelle de l'agglomération au moyen d'un vélo cargo permettant l'itinérance des services dans les 14 communes.

Promouvoir une culture vélo

Action n°26 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°27 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°28 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e.s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.
Notamment pour se rendre à vélo au siège de l'agglomération.

Action n°29 :

Sensibiliser les agents au strict respect du code de la route et donc des aménagements cyclables et piétons.

Action n°30 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°31 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°32 :

Créer une "journée sans voiture". annuelle par exemple en juin.

Créer une opération « Sète respire » en interdisant le centre-ville aux véhicules motorisés tous les dimanches.

Action n°33 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable
Réprimer par la verbalisation systématique le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable

Signaler clairement l'interdiction de la circulation motorisée dans les zones piétonnes et verbaliser les deux roues motorisés y circulant.

Faire respecter les horaires de livraison dans la zone piétonne en verbalisant les véhicules

circulants en dehors des horaires autorisés.

Action n°34 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.